

CONCOURS : RH-07(23)
AVIS INTERNE | EXTERNE
Emploi d'été 2024 - Monitrice/moniteur au programme de plein air

Le Conseil scolaire du Grand Nord organise un programme d'été de plein air. Ce programme, offert à des élèves de 13 à 18 ans, vise le développement d'habiletés sociales et du leadership. Par l'entremise d'un cours crédité de plein air et de certifications variées (canotage, premiers soins), les élèves ont l'occasion de développer les compétences nécessaires pour s'intégrer avec succès dans leur communauté. En plus du personnel responsable de la programmation (un enseignant et un assistant en intervention comportementale), il est nécessaire de fournir de l'appui additionnel à ces élèves. La personne occupant le poste :

- aidera dans la planification des activités et des sorties;
- appuiera le personnel enseignant dans la mise en œuvre des activités;
- appuiera les élèves sur une base individuelle et de groupe;
- accompagnera les élèves et le personnel enseignant lors des sorties afin d'assurer la sécurité des élèves en tout temps.

À noter qu'il y aura des excursions de canot/camping et des randonnées pédestres avec nuitées.

Qui ?	Étudiants du collège ou de l'université
Quand ?	du 2 juillet au 23 juillet 2024 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30 (avec certaines nuitées)
Où ?	École secondaire Hanmer
Certification requise :	Certificat - sauvetage national
Rémunération :	19,17 \$/ heure pour un total de 185 heures

Superviseur : Directrice des services à l'élève

Veuillez faire parvenir une copie de votre curriculum vitae par l'entremise du site web avant **12 h le 7 mars 2024** à l'attention de :

Jocelyne Schiewek
Direction des services à l'élève
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel jocelyne.schiewek@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.